

Département du Lot	République Française COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE
Nombre de membres en exercice : 14	Séance du 26 janvier 2023 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 20 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX
Présents : 9	Sont présents : Claire DELANDE CATTIAUX, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Stéphane BUCHET, Maxime DALÈS, Elodie LYS AUILLANS, Ginette MONTBERTRAND, Francis VAN GASSE, Lucette VAN GASSE
Votants : 12	Représentés : Marie France BIRET par Lucette VAN GASSE, Jacques CHAPUIS par Eric BEGUEY, Sébastien LENIERE par Ginette MONTBERTRAND
	Excusés :
	Absents : Cédric CLARET, Anthony DOS SANTOS
	Secrétaire de séance : Eric BEGUEY

Procès verbal de la séance du 26 janvier 2023

Début de la séance : 19h30

A été élu secrétaire de cette séance : Eric BEGUEY.

Le conseil municipal, à l'exception de Madame BIRET et de Monsieur LENIERE, approuve le Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2023 tel que rédigé et visé par le Maire et le secrétaire de séance.

Objet : Délibération relative au nombre d'adjoints - 2023 DE 002

Madame le maire explique que à ce jour la commune a deux adjoints (Madame BARGUES et Monsieur BEGUEY) puisque le conseil avait décidé la fois précédente de ne pas laisser le titre d'adjoint à M. LENIERE. Elle propose de maintenir le nombre d'adjoints à trois. Madame LYS AUILLANS demande si pour le confort dans le mandat et pour une meilleure organisation il ne serait pas judicieux de porter le nombre à quatre. Cela permettrait de mieux répartir la charge de travail. Madame DELANDE CATTIAUX lui répond que ce qui a été mis en avant la fois précédente c'est qu'il y avait trois adjoints en titre mais que sur le terrain il n'y en avait que deux qui étaient vraiment présents. Elle propose de commencer avec trois adjoints et d'en reparler si toutefois cela n'était pas suffisant, afin d'augmenter l'équipe exécutive. Madame LYS AUILLANS propose qu'il soit fait régulièrement des points afin de personne ne s'épuise. Madame BARGUES complète les propos de Madame le maire en expliquant que les adjoints ont des postes très déterminés par rapport à leurs fonctions, et que si les trois adjoints ont la capacité de fonctionner comme ils doivent le faire, elle pense que l'équipe pourra fonctionner. Madame LYS AUILLANS rajoute que les conseillers municipaux se sentent extérieurs par rapport aux adjoints, ils respectent le travail que l'exécutif fait et ils reconnaissent que c'est une fonction extrêmement importante mais qu'elle est aussi une charge énorme. Pour elle c'est donc très important que tout le conseil réfléchisse ensemble afin qu'il n'y ait pas de souffrance. Elle demande aussi si en temps que conseillers municipaux ils peuvent apporter une aide sur certains points en soutien à un adjoint. Madame DELANDE CATTIAUX confirme et précise que les conseillers municipaux ont moins de temps, peuvent moins s'investir aussi, qu'ils n'ont pas de charges ni de délégations et par conséquent ils n'ont pas non plus d'indemnités. Elle comprend que pour eux c'est plus compliqué de s'absenter de leur travail. Par contre rien ne les empêche d'épauler l'équipe exécutive. Madame BARGUES rajoute que en ce moment il y a des dossiers un peu complexes, ou des réunions à l'extérieur où il faut vraiment une grosse réflexion et une prise de position, donc il peut être très intéressant d'avoir plus de personnes que les adjoints afin d'avoir des avis différents. Madame DELANDE CATTIAUX renchérit en disant que c'est la raison pour laquelle elle envoie le maximum d'information pour que chacun puisse aussi s'investir dans tel ou tel travail en fonction de son temps, en fonction de son envie de travailler sur tel ou tel sujet. Elle finit par proposer de rester à 3 adjoints quitte à ce qu'on évolue après en fonction du travail, de comment ça évolue, des projets. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Objet : Délibération relative à l'élection d'un adjoint - 2023 DE 003

Madame le maire, au vu de la décision qui vient d'être prise propose de désigner un nouvel adjoint, elle propose la candidature de Monsieur VAN GASSE comme adjoint aux travaux (dans ce cas les délégations de Monsieur BEGUEY seraient modifiées). Elle demande si il y a d'autres candidatures ; en l'absence de réponse elle fait voter les conseillers à bulletin secret. Deux assesseurs sont nommés : Monsieur DALÈS et Madame LYS AUILLANS. La majorité absolue est à 6 voix. Monsieur VAN GASSE Francis, ayant obtenu 11 voix et 1 vote blanc, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé. Madame DELANDE CATTIAUX le félicite et lui propose de se retrouver le lendemain à 8h afin qu'il soit présenté aux agents communaux.

Objet : Fixation du montant de la part fixe et du tarif du m³ d'eau potable - 2023 DE 004

Madame le maire continue en expliquant que dans l'après midi, les adjoints et le maire s'étaient réunis en commission des finances afin de discuter des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Pour l'eau, une partie de la distribution d'eau (pour le hameau de Lavour Haute) est aussi administré par la commune de Laval-De-Cère mais c'est un cas spécial. Pour le reste de la commune, malgré les réservoirs de Falsimagne et de La Teulière, nous sommes obligés, en fonction de la consommation globale des administrés, de se retourner pour la consommation vers la commune de Biars-Sur-Cère et vers le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP), car notre propre production ne suffirait pas à alimenter toutes les maisons d'habitation. Le syndicat AEP a augmenté au 1^{er} janvier 2023, ses tarifs de l'eau c'est-à-dire que pour le m³ ils passent de 0.75€ à 0.85€. Il augmente donc de 10 centimes par m³. Madame le maire précise en plus que environ 8 300 m³ d'eau cette année ont été produit par le syndicat. Elle rajoute que cette année a été assez compliquée puisqu'il y a eu une grosse sécheresse et peu d'eau dans nos sources ; plus ça va aller plus certainement la commune va être dépendante du syndicat, il faudra aussi que tout le monde change ses habitudes de consommation. Monsieur BUCHET propose d'anticiper les manques d'eau en changeant les habitudes de consommation en effectuant une contrainte par rapport au prix de l'eau. Il explique son idée en proposant les premiers m³ d'eau gratuits ou vraiment très peu cher pour les consommations de la survie qui serait en fonction du nombre de personnes qui vivent dans la propriété, les m³ supplémentaires à un prix plus cher. Madame DELANDE CATTIAUX précise qu'il faudra faire un distinguo avec les agriculteurs, ou les professionnels, pour ne pas les pénaliser trop. Madame LYS AUILLANS s'inquiète aussi du fait que si la commune développe l'habitation, cela va augmenter la consommation d'eau, il faut donc réfléchir à l'approvisionnement. Madame BARGUES reprend les propos de Monsieur BUCHET et explique qu'il y a des endroits en France où les personnes ont droit à un certain nombre de m³ et au-delà d'une consommation normale, l'eau est payée plus cher, cela incite à consommer plus finement. Elle finit en disant que ce sont des études à mener. Madame DELANDE CATTIAUX explique qu'il y a des réflexions qui sont menées par rapport à cela, au niveau intercommunal, du syndicat d'eau, ... Elle précise que certaines communes en France n'ont toujours pas d'eau au robinet. Monsieur BUCHET rajoute que la commune peut jouer sur la qualité du réseau pour moins perdre d'eau. Madame le maire explique au conseil que le prix du m³ actuel est de 1,15€ par m³ plus 0,33 m³ pour la redevance agence de l'eau Adour Garonne soit un prix au m³ à 1,48€. Pour l'abonnement il est à 75€ (dont 13,71€ reversé au syndicat). Elle rappelle que les prix du m³ ont été augmentés de 10 centimes en 2021, et étaient restés les mêmes en 2022, pour l'abonnement il était passé de 70 à de 75€. La commission des finances propose une augmentation du prix au m³ de 10 centimes soit un total à 1,58€ par m³, et pour l'abonnement de passer de 75€ à 80€. Madame le maire fait aussi un point sur l'état des emprunts, explique que pour elle il vaut mieux augmenter un peu chaque année plutôt que d'augmenter beaucoup d'un seul coup, et précise que cette année une facture n'a pas pu être payée à cause d'un manque de trésorerie. Monsieur BUCHET demande quelle est l'estimation que l'augmentation rapporterait à la commune. Madame DELANDE CATTIAUX lui répond que cela fera une trésorerie supplémentaire d'environ 4800€. Monsieur BEGUEY rajoute qu'il ne faut pas oublier l'augmentation de l'énergie. Madame DELANDE CATTIAUX propose de voter une augmentation

de 0,10€ pour le m3 et de 5€ pour l'abonnement. Le conseil approuve à l'exception de Madame BIRET et Monsieur LENIERE qui votent contre. Monsieur BUCHET précise que le prix moyen de l'eau en France c'est 4,19 € le m3.

Objet : Fixation du montant de la part fixe et du tarif du m3 d'assainissement - 2023 DE 005

Madame le maire explique que pour le tarif de l'assainissement la commune se trouve dans les mêmes discussions. Les eaux usées sont traitées par la commune de Biars-Sur-Cère, une facture en fonction des m3 qui sont déversées ou qui sont comptabilisées en eau sur le circuit de Biars est payée. Il y a eu un total de 27107 m3 qui ont été traités à la station d'épuration de Biars-Sur-Cère. Madame le Maire rajoute que depuis 2018 le m3 n'a pas été augmenté pour l'assainissement, il est à 1.50€, pour l'abonnement il est resté le même depuis 2019, il est à 110€. A ce jour la commission des finances propose de passer pour le prix des m3 de 1,50€ à 1,60€, soit une augmentation de 0,10€, et pour l'abonnement de l'augmenter à 115€ (au lieu de 110€). Madame le maire fait un point sur les emprunts. Monsieur BUCHET demande quel est l'état du réseau d'assainissement. Madame DELANDE CATTIAUX lui répond qu'il est correct et passe au vote : le conseil approuve à l'exception de Madame BIRET et Monsieur LENIERE qui votent contre.

Objet : Protocole d'accord d'assurance

Madame le maire explique qu'un habitant de Lavaur Haute a subi la chute d'un arbre appartenant à la commune ; celui est tombé et a provoqué des dégâts sur ses arbres fruitiers, ses lavandes, une expertise a été faite et il a été négocié un paiement de 500€. Madame DELANDE CATTIAUX, pensait que l'assurance allait le prendre en charge. Celle-ci est venu sur place et a estimé que c'était un arbre en mauvaise santé, et de ce fait ils ne veulent pas le prendre en charge. Madame le maire demande donc au conseil l'autorisation de signer le protocole d'accord et de payer les 500€. Madame LYS AUILLANS demande si il n'est pas possible d'acheter des végétaux pour le dédommager. Mesdames LYS AUILLANS et BARGUES se proposent pour aller voir l'usager et de voir avec lui ce qui peut être fait. Madame DELANDE CATTIAUX demande donc la confirmation que le conseil ne souhaite pas signer le protocole pour le moment, et attend le retour de Mesdames LYS AUILLANS et BARGUES. Le conseil municipal valide.

Objet : Tableau des effectifs - 2023 DE 006

Madame le maire explique qu'il y a eu des modifications au niveau du tableau des effectifs du personnel. En effet elle propose la suppression d'un emploi d'un attaché territorial suite à la retraite de Catherine TRASSY, ainsi que la suppression du poste d'agent de maîtrise, car Jean-Michel SENNAC est devenu agent de maîtrise principal. Elle passe au vote, le conseil municipal accepte la modification.

Objet : Journée de solidarité

Madame le maire fait un point sur la journée de solidarité qui doit être mise en place, mais n'ayant pas eu le ressenti des agents communaux, le conseil municipal décide de repousser la décision à une prochaine séance.

Questions diverses abordées lors de la séance :

- Une rencontre a eu lieu avec M. FONTANILLE, architecte du projet pour la maison de la place. Madame le maire fait passer aux conseillers la proposition de plan de ce projet.

- Madame le maire souhaiterait organiser une réunion du conseil des sages, mais en l'absence de Monsieur CHAPUIS, elle ne peut pas le faire. Elle précise tout de même que le conseil des sages est un conseil où on tient compte de l'avis des aînés.
- Un repas avec le personnel municipal est organisé le jeudi 02 février. Madame le maire invite les conseillers municipaux. Cela se passera à l'auberge du port, à 12h30.
- Une réunion avec les associations sera organisé le 27 février à 19h30
- Les olympiades viticoles de Glanes auront lieu le 17 juin et une réunion de préparation aura lieu le 13 février à 19h30. Monsieur DALES précise que toute les communes invitées (communes de l'ancien canton de Biars-Bretenoux), doivent créer une équipe entre 6 et 8 personnes (avec de la parité), elles s'affronteront sur des jeux assez ludiques.
- Certains conseillers soulèvent la question de la route allant au restaurant La Ceuillette car elle est très dangereuse. Madame le maire précise qu'à la fin des travaux une entreprise doit la remettre en état.

Clôture de la séance : 21h30

Le Maire
Claire DELANDE CATTIAUX

Le secrétaire de séance
Eric BEGUEY